



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

lois

Question écrite n° 35637

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de Mme la ministre du logement et de la ville sur la loi portant engagement national pour le logement du 13 juillet 2006 (loi n° 2006-872). En effet, il semblerait que le décret en Conseil d'État prévu par l'article L. 481-6 du code de la construction et de l'habitation n'ait toujours pas été publié. C'est pourquoi il la prie de bien vouloir lui faire connaître le calendrier prévu en la matière.

Texte de la réponse

Le décret n° 2009-98 relatif aux statuts des sociétés civiles immobilières d'accession progressive à la propriété, créées par l'article L. 443-6-2 du code de la construction et de l'habitation, et portant notamment application de l'article L. 481-6 du code de la construction et de l'habitation, a été signé le 26 janvier 2009. Il a été publié au Journal officiel de la République française le 28 janvier 2009.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 35637

Rubrique : Parlement

Ministère interrogé : Logement et ville

Ministère attributaire : Logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 novembre 2008, page 9897

Réponse publiée le : 12 avril 2011, page 3714